

Sécurité des zones de baignade

Surveillance de la baignade

Saison 2022

Les 135 nageurs-sauveteurs mobilisés par la CARA pour la surveillance de la baignade commenceront leur mission dès le 18 juin sur 11 plages de notre littoral puis sur l'ensemble des 22 postes de secours à partir du 2 juillet. Cette surveillance est assurée de 11h à 19h tous les jours jusqu'au 28 août inclus.

Ils seront accompagnés cette année d'une nouvelle signalétique en application du décret 2022-105 entré en vigueur au 1er mars 2022. Les 22 postes de secours présents sur les plages de nos sept communes littorales, Meschers, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et La Tremblade, seront identifiables par un bandeau rouge et jaune. Les drapeaux de délimitation de la zone de baignade surveillée, anciennement de forme triangulaire et de couleur bleu, seront désormais de forme rectangulaire et de couleur rouge et jaune pour correspondre aux standards internationaux et aux recommandations nationales. L'identification des dangers est maintenant reconnaissable par des panneaux triangulaires jaunes.

Un guide détaille l'ensemble du dispositif présent sur nos plages cet été. Il sera disponible dans les postes de secours et sur internet (www.agglo-royan.fr). Il recense les informations clefs de la nouvelle réglementation applicable à partir de cette année.

Pour les plus petits, des bracelets de plage seront remis gratuitement dans les postes de secours. Ils permettent d'inscrire le nom de l'enfant, son prénom et les coordonnées du ou des responsables à contacter si un enfant s'égaré.

La CARA consacre chaque année près de 1,5 millions d'euros à la prise en charge de cette compétence (armement des 22 postes de secours du territoire et financement de la surveillance).

Drapeaux de conditions de baignade

La couleur du **drapeau de baignade** hissé sur le mât du poste de secours indique le degré de risque de la baignade. S'il n'y a aucun drapeau : la baignade n'est pas surveillée.



Drapeau vert
Baignade surveillée sans danger apparent



Drapeau jaune
Baignade surveillée avec danger limité ou marqué



Drapeau rouge
Baignade interdite



Absence de drapeau
Baignade non surveillée



Drapeaux rouge et jaune
Zone de baignade surveillée entre les deux drapeaux, pendant les horaires d'ouverture du poste de secours

La baignade en sécurité, maintenant c'est entre les 2 drapeaux rouge et jaune.

Dispositifs complémentaires



Drapeau violet
Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses



Manche à air orange
Vent défavorable



Fanion rouge
Zone d'interdiction temporaire de la baignade



Drapeaux à damiers noirs et blancs
Les zones de pratiques aquatiques et nautiques (hors zones de baignade autorisées) peuvent être signalées par ces drapeaux noir et blanc.



EN DEHORS DES ZONES ET DES PÉRIODES DE SURVEILLANCE : Baignade non surveillée, à vos risques et périls

Pour votre sécurité baignez-vous dans les zones de baignade surveillées

18
112
SOS



AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

Surveillance des zones de baignade de 11h00 à 19h00- Saison 2022		
Commune	Poste de secours -	Période
La Tremblade Ronce-les-Bains	La Pointe Espagnole	02/07 - 28/08
	La Bouverie	18/06 - 28/08
	La Coubre	02/07 - 28/08
Les Mathes La Palmyre	Le Clapet	18/06 - 28/08
	Les Pins de Cordouan	18/06 - 28/08
St-Palais-sur-Mer	Les Combots	02/07 - 28/08
	Grande-Côte	18/06 - 28/08
	Centre	18/06 - 28/08
Vaux-sur-Mer	Nauzan	18/06 - 28/08
Royan	Pontailiac	18/06 - 28/08
	Le Pigeonnier	02/07 - 28/08
	Le Chay	18/06 - 28/08
	Foncillon	02/07 - 28/08
	La Grande Conche Mirado	18/06 - 28/08
	La Grande Conche Lido	02/07 - 28/08
St-Georges-de-Didonne	Vallières	02/07 - 28/08
	Trier	02/07 - 28/08
	Central	18/06 - 28/08
	Les Oliviers	02/07 - 28/08
Meschers-sur-Gironde	Suzac	02/07 - 28/08
	Les Vergnes	02/07 - 28/08
	Les Nonnes	18/06 - 28/08

www.agglo-royan.fr/securite-des-plages